

025711

N°.....MEFP/ANSD/CGP/odnd

Dakar, le 21 JUIL 2017

**Le Directeur Général**

**Objet : Analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition sous l'angle de l'égalité homme-femme.**

**Madame, Monsieur**

Conformément aux dispositifs de la loi no2004/21 du 21 juillet 2004 et à son décret d'application no2005-436 du 23 mai 2005, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est chargée, en plus de la coordination du Système Statistique National, de la production de statistiques officielles.

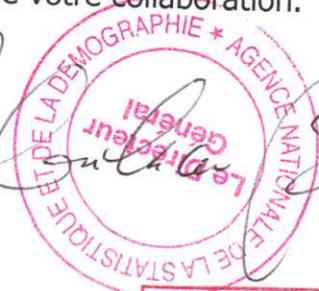
A ce titre, L'ANSD en partenariat avec l'Union Européenne vient de lancer une étude pour préparer la mise en œuvre du projet d'amélioration de la compétitivité des filières agricoles et de la sécurité alimentaire dans le Tiers-Sud du Sénégal "Beydaare".

A cet effet, Madame NDIAYE Oumy DIAGNE, consultante Genre, viendra au nom de l'ANSD, administrer un guide d'entretien ou chercher de la documentation en vue de la prise en compte du genre dans le projet BEYDAARE.

La loi N° 2012-03 du 03 janvier 2012 modifiant et complétant la loi N° 2004/21 du 21 juillet 2004 garantit la confidentialité des renseignements que vous fournirez et ne pourront servir qu'à des fins statistiques.

En votre qualité de parties prenantes, l'ANSD vous remercie d'avance de votre collaboration, du meilleur accueil qu'il vous plairait de réserver à Madame NDIAYE et de bien vouloir fournir des informations exactes et fiables, sans lesquelles l'important financement consenti pour la réalisation de cette opération serait vain.

La réussite de cette opération dépend essentiellement de votre collaboration.

  
  
**Aboubacar Sédikh  
BEYE**